

CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC COMPTE-RENDU

Mardi 8 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le mardi huit septembre 2015 à 21 h 00 le Conseil Municipal de la Commune de GAJAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DIONIS du SEJOUR, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Ont voté Pour : 10

Contre : 0

Présents : 10

Abstention : 0

Absent excusé : Mme Karine CHANTELOT

Date de Convocation : 1^{er} septembre 2015

Présents : MM Bruno DIONIS du SEJOUR, Pascal LOSSE, Philippe VIGNEAU, Bernard PICHARDIE, Benoît DIONIS du SEJOUR, Pierre LECLERC, Mmes Hélène AYACHE, Corinne LOSSE, Marie-Lise NOUAILLE, Christelle MAYOR.

Secrétaire de séance : Mr Benoît DIONIS DU SEJOUR

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 juin 2015.

Point subvention Conseil Général

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention avait été adressé au Conseil Départemental en Juin 2015 concernant le projet de réaménagement de la Salle des Fêtes communale.

Il informe le Conseil Municipal de la lettre reçue du Conseil Général de la Gironde en date du 7 juillet 2015 l'informant que le dossier est bien complet.

Délibération Demande de subvention à la Réserve Parlementaire au titre des économies d'énergie et d'isolation pour la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux consacrés à l'économie d'énergie, par la pose d'une isolation thermique et phonique, le changement des luminaires, la mise en place d'un système de chauffage et de ventilation, l'ensemble des peintures de la Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant total de cette opération de réaménagement qui s'élève à 109 071,28 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de solliciter une subvention auprès de la Réserve Parlementaire.

La commune s'engage à payer la part restant à sa charge.

Le projet sera financé comme suit : Subvention demandée au titre de la Réserve Parlementaire : **10 000,00 €**, Subvention demandée au Conseil Départemental : **24 949,93** et Autofinancement et / ou emprunt : **74 121,35 €**

Délibération Choix de l'architecte concernant l'opération de réaménagement de la Salle des Fêtes en vue d'établir le contrat de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du réaménagement de la Salle des fêtes de la commune de Gajac, le Conseil Municipal doit effectuer le choix de l'architecte qui prendra en charge cette réalisation.

Etant donné que Monsieur ARQUEY avait suivi les travaux de la cuisine et des toilettes de la Salle des Fêtes en 2004 ainsi que la rénovation du Cercle de l'Union en 2007/2008 et qu'il avait été nommé pour superviser le projet de réhabilitation de la Salle des Fêtes en 2010 ensuite suspendu en 2011,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner Monsieur Jean-Luc ARQUEY pour effectuer le suivi des travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes.

Frais de gardiennage Eglise de Gajac

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal d'un courrier provenant de l'association Diocésaine de Bordeaux, Secteur Bazas l'informant que la commune a la possibilité de verser annuellement une indemnité de gardiennage à l'Eglise et que depuis quelques années, aucune indemnité n'a été versée.

Monsieur le Maire fait part de la circulaire NOR/INTD1301312C du 21 janvier 2013 indiquant le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales concernant un gardien ne résidant pas dans la commune, qui s'élève à 119,55 €, montant approuvé par le Conseil Municipal.

Questions diverses

Travaux cimetière Gajac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux au Cimetière de Gajac sont achevés.

Défibrillateur

Monsieur Pierre LECLERC fait part au Conseil Municipal qu'il a obtenu des renseignements auprès de la municipalité de Bazas sur la détention d'un défibrillateur.

Il remet à Monsieur le Maire des documents relatifs au défibrillateur et notamment sur le coût du contrat d'assistance.

Rampe Cimetière Gajac

Monsieur Philippe VIGNEAU propose au Conseil Municipal la pose d'une rampe d'accès entre le cimetière du haut et le cimetière du bas, qui approuve cette proposition.